

# **Gouvernance de la Jauge Classique**

## **Rappel de l'histoire de la Jauge Classique et de ses principes fondateurs :**

En 1997 l'équipe du futur YCC « dessine » la première version de la **Jauge Classique**, conçue dans le cadre du Conseil Scientifique du Musée Maritime de la Rochelle

Les **7 principes** fondateurs de la Jauge Classique sont :

- **Equité** : donner ses chances à chaque équipage
- **Adaptation** aux classiques
- **Pédagogie** : autodéclarative et « simple » de mesurage
- **Gratuité**
- **Universalité** : conçue pour des régates à classement unique, temps sur temps ou temps sur distance, toutes tailles et toutes générations de yachts classiques
- **Transparence** : sa formule est publiée et évolutive
- **Objectivité** : construite sur des critères strictement mesurables

La Jauge Classique a su évoluer chaque année depuis lors jusqu' à aujourd'hui, sous l'égide du Conseil Scientifique du MMLR puis, depuis 2005, du **Comité de Jauge Classique du YCC**, en tenant compte :

- des résultats de l'année écoulée
- des constats d'éventuels « trous de jauge »
- des apparitions de « nouveaux » types de classiques lors des régates du CCA
- des besoins émergents des nouveaux clubs partenaires

**Au fil des années, la « Jauge Classique » s'est imposée comme la référence** sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche (côtes françaises et anglaises) pour les voiliers classiques, quelles que soient les types de course

# Gouvernance de la Jauge Classique

## 1) Le Conseil de la Jauge Classique :

Les missions du Conseil de la Jauge classique sont les suivantes :

- Il est le **garant des 7 principes fondateurs de la jauge** ; il joue un rôle d'**orientation et de réflexion** et **émet des avis**, en particulier sur les besoins d'évolution (à la majorité simple).
- Il a pour mission de rapporter l'information de terrain, quant à la mise en œuvre de la Jauge Classique. Il valide les évolutions importantes de la jauge proposées par le comité technique si celles-ci remettent en question ou touchent aux 7 principes fondateurs évoqués en préambule (décisions prises à l'unanimité des présents–1 voix).
- Au début de chaque saison, le Conseil de la Jauge Classique approuve à la majorité simple le cadre technique annuel défini par le Comité Technique de la Jauge Classique.
- **Il est le promoteur de la Jauge Classique** auprès des différents clubs et organismes touchant à l'organisation de courses et régates de voiliers classiques.
- Le Conseil de la Jauge Classique agréé les clubs partenaires, utilisateurs officiels de la Jauge Classique.

Ce conseil comprend **11 membres bénévoles** ;

Les nouveaux membres (représentant les armateurs, les coureurs, les organisateurs de régates et les mesureurs), issus dans la mesure du possible d'organisations et de bassins de navigation différents sont cooptés par le conseil à la majorité absolue des titulaires.

Font partie de ce conseil, es-qualité, le directeur du Musée Maritime de LR, le Président du YCC, les 2 organismes fondateurs de la jauge classique (ou leur représentant) et le Président du Comité Technique de Jauge Classique.

Le renouvellement des membres élus se fait a minima par quart (2 membres) chaque année, les membres sortants ne pouvant se représenter immédiatement.

Le conseil se réunit 2 fois par an au moins, à l'issue de chaque saison de régates et un mois au moins avant la première régata de la saison, dans les locaux mis à disposition par le Yacht Club Classique ; ses travaux sont animés par un président désigné, à la majorité simple, pour 2 ans. Le président du Conseil de la Jauge est choisi parmi les membres élus.

## 2) le Comité Technique de la Jauge Classique

Il est composé de **5 membres bénévoles** choisis pour leur expertise technique et leur expérience reconnue dans le domaine de la jauge.

Ce comité technique a pour **mission de faire évoluer la jauge** autant que de besoin, en préparation de chaque nouvelle saison, en fonction des observations des saisons passées, des évolutions technologiques et des pratiques ou des événements nouveaux influençant le milieu des courses de voiliers classiques ...

Il agit en concertation avec le conseil de la jauge classique, voire sur requête du Conseil de la Jauge Classique.

Il mène en toute indépendance les recherches et études nécessaires pour ces évolutions et met en œuvre ces évolutions. Le Comité technique a toute latitude d'accès aux archives et à la documentation technique mise à disposition par le Yacht Club Classique.

Le **Comité Technique de la Jauge Classique** est souverain pour désigner son président. Les décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres. Les membres de ce comité sont proposés par son président et approuvés par le conseil de jauge. Ils sont nommés pour un mandat de 4 ans renouvelable.

Le comité technique comprend es-qualité, un représentant du Président de la Fédération Française de Voile, ce membre de droit ne pouvant pas présider le comité.

Le Comité technique se réunit 2 fois par an au moins, et son président a toute latitude pour mener avec les membres du comité toute réflexion ou étude, qu'elle nécessite ou non la réunion physique des membres du comité.

Le comité technique de jauge est le garant des calculs de jauge de chaque bateau et fait évoluer les outils (formulaires, sites Internet...) permettant à chaque armateur de calculer la jauge de son bateau, avec l'appui technique du gestionnaire du site dédié (pour le calcul en ligne) et avec l'appui des mesureurs.

En cours de saison, le Comité Technique, en concertation avec le Conseil de Jauge, est chargé de l'interprétation de la formule de jauge en cas de question soulevée sur un point non prévu par la formule. La décision est prise à la majorité absolue des membres du Comité Technique.

Le **Comité Technique de la Jauge Classique** a vocation à devenir dans les meilleurs délais une instance officiellement reconnue par la Fédération Française de Voile.

### **3) Mesureurs et mise en œuvre de la jauge sur le terrain :**

Les **mesureurs** sont **bénévoles** et sont proposés par les clubs partenaires. Ils sont formés, accrédités et contrôlés par le comité technique.

Les demandes de jauge des armateurs sont validées par les mesureurs habilités à cet effet ; les contestations éventuelles sont gérées par le comité technique.

Le comité technique peut être saisi par les mesureurs accrédités, par les régatiers et par les organisateurs de course pour trancher tout questionnement d'application et d'interprétation de la jauge et de ses règles de mesure. Il peut à ce titre, déclencher les contrôles appropriés soit de son propre chef soit suite à demande.

Chaque organisateur de régates agréé, est responsable de la **bonne application de la jauge** et de son contrôle sur le terrain

Le comité technique met tout en œuvre pour que, le plus rapidement possible, les mesureurs habilités à valider les demandes de certificats de jauge ne fassent pas partie des propriétaires et skippers de yachts classiques.

Les nouveaux mesureurs agréés à partir de la saison 2011 ne sont ni armateurs ni skippers de yachts classiques.